



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025/039/DDETS
portant déclenchement du niveau 1 « Vague de froid »
de vigilance météorologique

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU l'instruction interministérielle N°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2023/157 du 29 novembre 2023 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024 ;

VU le plan départemental Grand Froid approuvé le 18 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT les conditions climatiques et les prévisions météorologiques pour les jours à venir ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le niveau 1 de vigilance météorologique « Vague de froid » est déclenché dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 14 février 2025.

ARTICLE 2 : En cas de nécessité et de risques pour la vie humaine, des structures collectives sont susceptibles d'être mobilisées dans le cadre du plan ORSEC.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, les sous-préfets d'arrondissement et les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nancy, le 14 février 2025

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Christophe ANTONI